



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 22/05/2021

Le 22 Mai 2021, le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni à 14h00 dans la salle de la bibliothèque de SAINR QUENTIN LA MOTTE sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Marie GEOFFROY conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation : 10/05/2021

Syndics Présents physiquement : M. Laurent CHOLET, M. Jean-Marie GEOFFROY.

Syndics Présents en distanciel : Mme Gervaise ANDRÉ, Mme Marijke BOGAERT, M. Pierre LABERTRANDE, M. Karel RIETVELD, M. Christophe VALLET

Était également présent : M. Alexandre DESICY.

Absents : M. Jeremy GOSSE

Le président, Jean-Marie GEOFFROY, déclare la séance ouverte à 14h10.

1. COMPTE DE GESTION 2020

M. Alexandre DESICY présente le compte de gestion 2020

Après délibération, le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité de 7 voix sur 7

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020 sont ensuite présentés par Alexandre DESICY. M. le président ne pouvant pas voter le compte administratif. Les dépenses s'élèvent à 13.982 € en 2020, soit une très légère baisse des dépenses en comparaison de 2019. Surtout, les syndiqués prennent acte de la bonne santé financière de l'ASA.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité de 6 voix sur 6

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Jean-Marie GEOFFROY prend la parole pour rappeler que l'ASA a pris pour habitude de construire son budget pour l'année N en fin d'année N-1, après la mise place des nouveaux syndics élus ou réélus lors de l'AG de l'été et après que le conseil syndical ait élu ou réélu son président au cours de la première réunion du syndic, post AG.

Hors à cette période l'excédent (ou le déficit) de l'année en cours n'est pas encore connu et ne peut pas être intégré au budget primitif de l'année N. (L'année n'étant pas terminée)

C'est seulement après l'arrêté des comptes de l'année N-1 vers les mois d'Avril - Mai qu'il devient possible de clôturer les comptes de l'année N-1 pour consolider le budget de l'année N.

Autre remarque qui concerne les règles budgétaires applicables aux collectivités locales (dont relève l'ASA) c'est que le budget doit être équilibré sans faire apparaître de bénéfices. Le conseil syndical doit donc « gonfler » des rubriques de dépenses (sans avoir l'intention de les engager) uniquement pour pouvoir les



Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

équilibrer avec les recettes augmentées par le report de l'année précédente.

Monsieur DESISY présente alors l'excédent de résultat du budget de fonctionnement qui est de 26 238,82 € qu'il est proposé d'affecter au budget 2021.

Après délibération, l'affectation du résultat 2020 a été approuvée à l'unanimité de 7 voix sur 7

Le compte d'investissement reste inchangé à 6 256.35€

L'ASA en constituant une sécurité d'un peu plus d'une année de fonctionnement renoue ainsi avec un mode de fonctionnement qui avait été le sien quelques années auparavant en lui permettant de pouvoir faire face à toutes sortes de dépenses imprévues et de pouvoir s'engager dans de nouveaux projets.

4. DECISION MODIFICATRICE DU BUDGET 2021

A la suite de l'approbation de de cette affectation (§3) il a été procédé au vote de la décision modificatrice du budget 2021 sur les comptes 011 – 012 – 022 et 65.

Après délibération, le budget 2021 modifié est approuvé à l'unanimité de 7 voix sur 7

5. POINT SUR LA TAXE SYNDICALE 2021

Pour le calcul de taxe, le coefficient appliqué à la valeur locative cadastrale des biens est de 0,048 avec un minimum de 30 € pour les propriétaires de parcelles non bâties.

(Pour rappel ce coefficient est le rapport entre le montant de la taxe approuvé par le CS dans le cadre du budget de l'ASA et la totalité des valeurs locatives de tous les propriétaires de parcelles bâties.)

Sauf changement de la valeur locative par l'administration fiscale ou de modifications du périmètre (ventes – acquisition) le montant de la taxe est du même niveau qu'en 2020 aux arrondis près.

Les sujets ayant été épuisés la réunion s'est terminée à 15h30

Le président

Jean-Marie GEOFFROY.

La secrétaire

Gervaise ANDRE